

RECEPTION ET DIVERS AU PORT- PROCESSUS EXPORT

Etape 1 : Contactez votre agent Maritime pour la réservation du transport maritime.

Etape 2 : Présentez le bon de mise à quai à l'agent de sécurité Marsa Maroc au niveau de la Guérite d'entrée. Celui-ci y apposera un cachet portant la date d'entrée dudit conteneur.

A noter :

Le bon de mise à quai doit porter l'entête et le cachet de Marsa Maroc,

Etape 3 : Acheminez votre conteneur à la zone de déchargement désignée par Marsa Maroc pour déchargement de votre conteneur.

Etape 4 : Accomplissez vos formalités douanières, pour plus d'informations, contactez les services de la douane du Port de Laâyoune.

Etape 5 : Récupérez et régler votre facture, pour cela vous devez vous munir de votre « Bon de mise à quai » et votre « DUM portant le Bon à Embarquer »

Etape 7 : Contactez votre Agent Maritime pour la programmation de l'embarquement de votre conteneur.

Conseils particuliers :

Pour les marchandises dangereuses prenez contact avec la Capitainerie pour les formalités de transit des produits dangereux et inflammables.